

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Définition des termes employés :

Prestataire : EIRL Anne-Lise Collet, SIRET 901 602 417 000 15, sise au 10 rue de la moyenne corniche, 67210 Obernai, dont les locaux sont situés au 110 rue du Général de Gaulle, 67560 Rosheim – Téléphone : 06 83 53 25 36 – Courriel : contact@choisir-naturo.fr

Client : La personne physique ou morale ayant contracté auprès du prestataire.

Article 1^{er} : Préambule

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir le cadre des relations juridiques et commerciales entre le prestataire et le client. Elles sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès du prestataire.

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve.

Ces conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions contenues dans tout autre document du prestataire.

Article 2 : Obligations des parties

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre ses prestations dans le respect des règles du métier, et dans les délais convenus avec le client ; il doit apporter une information claire sur la prestation engagée dans le devis ou le contrat.

Le client reconnaît avoir reçu du prestataire toutes les informations et les conseils qui lui sont nécessaires à son engagement avec celui-ci.

Le client s'engage à fournir au prestataire tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser ses obligations conformément à ses besoins et souhaits.

Le client s'engage de façon ferme et définitive sur la commande, qui sera effectuée dans le strict respect du devis, des conditions générales de vente du prestataire, et le cas échéant du contrat.

Le client s'engage à honorer le rendez-vous pris auprès du prestataire ; tout rendez-vous décommandé moins de 48 heures avant la date et l'heure du rendez-vous, de même que tout rendez-vous non honoré, sera réputé du et les frais de consultation seront à payer, sur présentation de facture produite par le prestataire.

Article 3 : Processus contractuel

Le prestataire produit sur demande un devis dans un délai raisonnable à son client. Les présentes conditions générales de vente du prestataire sont mises à disposition sur son site internet, sur la page « Tarifs ».

Pour les consultations individuelles, un devis n'est pas produit. La prise de rendez-vous avec le prestataire vaut acceptation tacite des présentes conditions générales de vente et notamment, des conditions d'annulation de rendez-vous mentionnées à l'article 2.

Le devis constitue un engagement juridique et financier des parties une fois daté, signé et retourné au prestataire par le client, et accompagné du paiement de l'acompte, le cas échéant.

Le devis daté, signé et retourné au prestataire vaut pour acceptation des conditions générales de vente du prestataire.

Le devis peut prévoir la conclusion d'un contrat ; celui-ci doit être conclu pour un devis d'une somme supérieure ou égale à 2000 € T.T.C. Le contrat est signé par le prestataire et le client. Chaque contrat est établi en deux exemplaires, soit un exemplaire pour chaque partie.

Le prestataire adresse une facture au client selon les modalités convenues dans le devis.

Le devis et le contrat, le cas échéant, constituent des éléments indissociables des présentes conditions générales de vente.

Cas particulier des packs d'accompagnement :

Deux packs d'accompagnement sont proposés par le prestataire : un pack de 3 consultations (1 initiale et 2 de suivi) et un autre de 5 consultations (une initiale et quatre de suivi). L'acquisition d'un pack est réputée ferme, la non-consommation d'une consultation sera réputée perdue et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Les consultations incluses dans les packs sont soumises aux mêmes conditions d'annulation ou de non-présentation décrites dans l'article 2.

Durée de validité des packs : le pack de 3 consultations a une durée de validité de 1 an à compter de la date de facturation du pack. Le pack de 5 consultations a une durée de validité de 18 mois à compter de la date de facturation du pack. Toute consultation non consommée dans ces délais sera réputée perdue.

Article 4 : Responsabilités des parties

Le prestataire est autonome et responsable de la bonne exécution des prestations contractualisées avec le client.

Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées par le prestataire, y compris dans le cas où un tiers payeur intervient au nom et pour le compte du client.

Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli à leurs obligations, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure selon l'article 1148 du Code civil.

Article 5 : Conditions financières

Le paiement des prestations est effectué au comptant. Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Le paiement peut être effectué : par chèque à l'ordre d'Anne-Lise, par virement bancaire sur l'IBAN mentionné sur les factures, en espèces auprès du prestataire.

Les prix sont stipulés en euros TTC, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'étant pas applicable au prestataire.

Le défaut total ou partiel de paiement dans un délai de deux mois après expiration des délais de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, majorées de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- la suspension de toutes les prestations en cours sans préavis et sans préjudice pour le prestataire d'user de sa faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article « résiliation » des présentes conditions générales de vente.

Article 6 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une ou l'autre des parties de ses obligations contractuelles, le devis ou le contrat pourra faire l'objet d'une résiliation de plein droit, sauf disposition spéciale dans le contrat.

Cette résiliation de plein droit interviendra un mois après une mise en demeure d'exécuter, adressée par l'autre partie, par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effets.

Article 7 : Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales de ventes ainsi que les contrats conclus sont soumis au droit français.

Tout litige susceptible de survenir entre les parties sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de l'EIRL Anne-Lise Collet.

Article 8 : Dispositions finales

Le fait pour une des parties de ne pas se prévaloir d'un droit qu'elle détient des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit. La partie peut toujours s'en prévaloir ultérieurement.

Les parties conviennent que le prestataire peut, de plein droit, modifier ces présentes conditions générales de vente sans autre formalité que d'en informer son client. Les modifications n'interviendront toutefois pas pour les contrats déjà conclus à la date des modifications.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de vente seraient considérées comme nulles ou non opposables par une juridiction compétente, la disposition sera supprimée des présentes conditions sans que la validité des autres dispositions n'en soient affectées.

Fait à Obernai, le 1^{er} janvier 2023



Anne-Lise Collet
EIRL Anne-Lise Collet